

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

# PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



## QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE À SAINT-JEAN DE BRAYE



CANICULE



NEIGE



TEMPÊTE



INONDATION



INDUSTRIEL



TMP/TMR



NUCLÉAIRE



SAINT-JEAN  
DE BRAYE

## ÉDITO

Les événements climatiques nous rappellent qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques naturels. L'industrialisation apporte également son lot de risques technologiques.

À Saint-Jean de Braye, nous ne sommes pas à l'abri en matière de risques majeurs qu'ils soient naturels ou technologiques, et il appartient au Maire de prévenir chaque habitant de sa commune.

La prévention commence donc par l'information. Celle-ci doit favoriser chez chacun.e d'entre nous une culture de la sécurité civile. C'est la meilleure façon de minimiser ces risques.

Orléans Métropole a développé depuis novembre 2018, le "Système d'Alerte en Masse" qui vous permet d'être informé-es le plus rapidement possible d'un risque majeur ou d'un épisode de verglas ou neige.

Alors, Que faire en cas d'alerte ?  
Quelles précautions prendre ?  
Cette plaquette d'information, appelée Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est là pour répondre à ces questions.

Ainsi, avec les nouvelles technologies de l'information mises en place pour vous alerter, et ce nouveau DICRIM distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Jean de Braye, notre volonté est bien de vous informer pour préserver votre sécurité.

Je vous laisse maintenant découvrir ce document et vous invite à le conserver précieusement. C'est important pour votre sécurité.

**Vanessa Slimani, maire,  
Conseillère départementale.**

## SOMMAIRE

### INFOS PRATIQUES

- 3 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 4 Les alertes en masse
- 6 Cartes des risques

### RISQUES NATURELS

- 8 Canicule
- 10 Neige
- 12 Tempête
- 14 Inondation

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 16 Industriel
- 18 Transport de matières dangereuses
- 20 Nucléaire
- 22 Qui fait quoi
- 23 Mon kit de survie
- 24 Carnet d'adresses



Document édité par  
la ville de Saint-Jean de Braye.  
Mars 2019

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

### QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Le DICRIM indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Ces mesures comprennent, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

#### Le risque est défini par :

- La fréquence d'apparition d'un phénomène soudain, dit "aléa". Ces aléas peuvent être :
  - Naturels : inondation, tempête, séisme, ... qui ne peuvent réellement être maîtrisés.
  - Technologiques : nucléaire, risque industriel, produit toxique, pollution importante... pouvant résulter d'une erreur humaine, d'une défaillance technique ou organisationnelle.
- Des enjeux en présence concernant les personnes, les biens, l'environnement menacés par l'aléa et susceptibles de subir des dommages et des préjudices de gravité variable.

#### Le risque majeur se distingue par :

- Sa faible fréquence d'apparition,
- Ses conséquences importantes en termes de dommages humains et matériels.

### LES RISQUES À SAINT-JEAN DE BRAYE

-  Risque de canicule
-  Risque de chute de neige
-  Risque de tempête
-  Risque d'inondation
-  Risque industriel
-  Risque de transport de matières dangereuses
-  Risque nucléaire



### COMMENT SOMMES-NOUS ALERTÉS ?

- par le "Système d'Alerte en Masse" d'Orléans Métropole  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)
- par les médias : France Bleu Orléans, 100.9 FM  
La République du Centre  
et son site internet  
[www.larep.fr](http://www.larep.fr)
- par le site internet de la Ville  
et sa page Facebook  
[www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)  
 **Ville-de-Saint-Jean-de-Braye-  
officiel**
- éventuellement,  
par les équipements mobiles  
d'alerte (mégaphone  
sur les véhicules, micro  
et haut parleur)

## LE SYSTÈME D'ALERTE EN MASSE D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Service gratuit de diffusion d'alerte  
par message vocal, sms et/ou email  
en cas d'événement majeur sur le territoire  
des 22 communes de la métropole.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est simple et rapide.



#### SUR INTERNET

Il suffit de vous connecter  
sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
ou sur [www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)  
et de remplir le formulaire.  
À l'issue, la prise en compte  
de votre inscription sera  
immédiate.



#### EN MAIRIE

Si vous ne disposez pas d'internet  
ou souhaitez être accompagné,  
le service, le service Urbanisme  
de la Ville est à votre disposition  
au **02 38 52 40 71**

INONDATIONS • MOUVEMENTS DE TERRAIN • PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES • ACCIDENTS INDUSTRIELS  
**SOYEZ ALERTÉS** EN CAS DE  
**RISQUES MAJEURS**  
MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL

  
**INSCRIVEZ-VOUS !**  
SUR [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
OU SUR [www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

#OrleansMetropole    
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)



ORLÉANS  
MÉTROPOLE  


### DE QUELLE MANIÈRE SEREZ-VOUS ALERTÉ(E) ?

Selon la nature du risque :  
• Par message vocal  
sur votre téléphone mobile  
ou téléphone fixe  
• Par SMS  
• Par email  
Plus d'information :  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

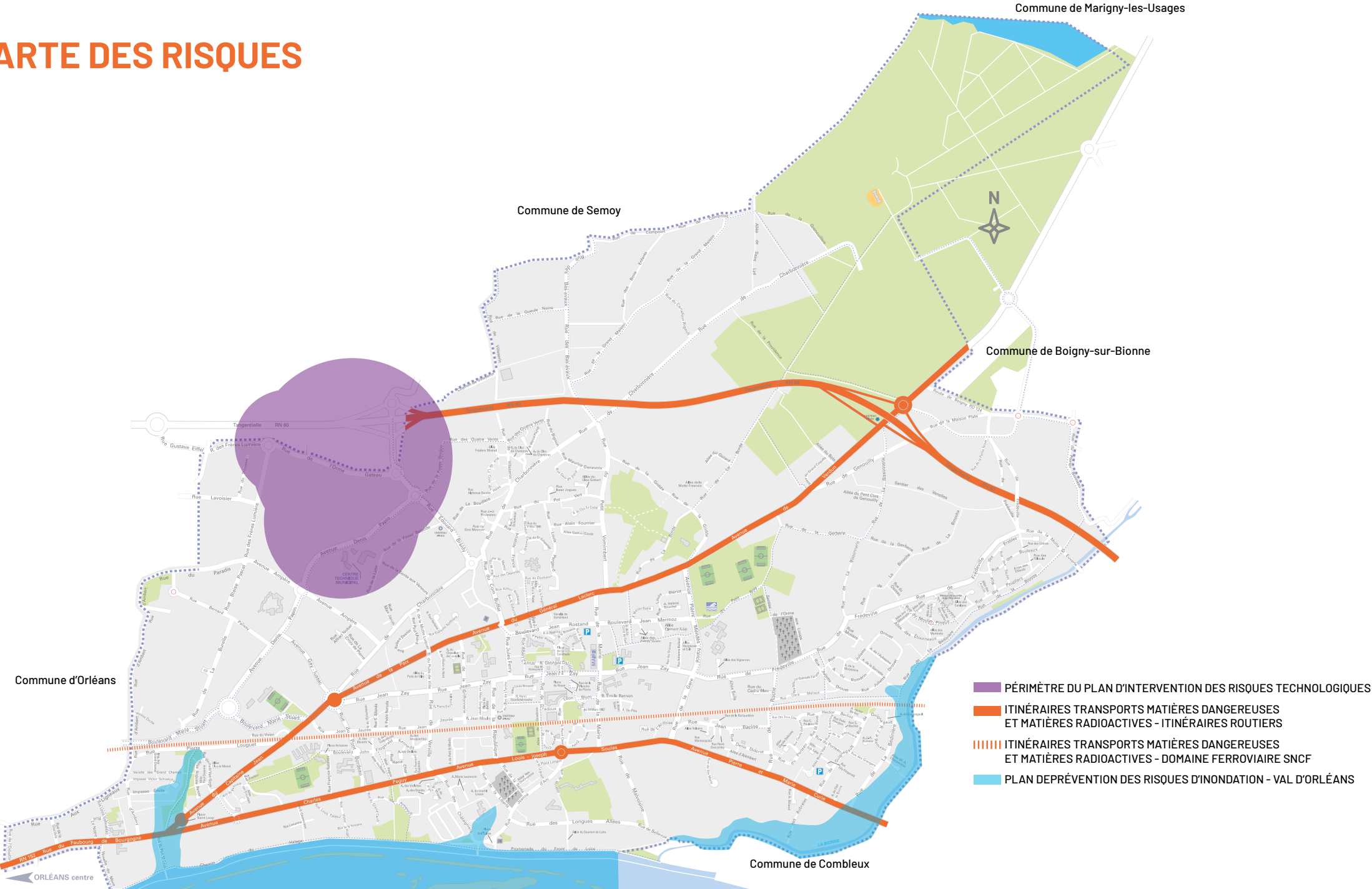
### DANS QUELS CAS CE SYSTÈME SERA-T-IL UTILISÉ ?

Vous serez alerté.e :  
**1-** d'un risque majeur  
(Communes)  
**2-** d'un pic de pollution  
atmosphérique  
(Orléans Métropole)  
**3-** d'un épisode de verglas  
ou de neige  
(Orléans Métropole)

Vous aurez la possibilité  
de vous inscrire  
à ces rubriques selon  
vos choix.



# CARTE DES RISQUES





## PRÉVENTION DU RISQUE DE CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Lorsque les températures se situent à 19°C la nuit et 35°C le jour durant 3 jours consécutifs, il peut y avoir un impact sanitaire significatif d'une canicule. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les personnes âgées et les enfants exposés à la chaleur sont particulièrement en danger.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux
- Organisez-vous avec les membres de la famille, ou des voisins pour rester en contact tous les jours
- Écoutez les bulletins météo à la radio

### PENDANT

- Mouillez votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Buvez environ 1,5 L. d'eau par jour ; n'hésitez pas à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits voire de l'eau gélifiée
- Mangez normalement même en l'absence de sensation de faim
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur
- Passez plusieurs heures par jour dans un endroit frais et climatisé (supermarché, cinéma...)
- Donnez des nouvelles à votre entourage et n'hésitez pas à voir votre médecin traitant ou à demander de l'aide à vos voisins dès que cela est nécessaire
- Contactez le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence
- **Ne consommez pas d'alcool, ni de boisson à forte teneur en caféine ou en sucre**
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée (11 h - 21 h)**

### APRÈS

- Si vous ressentez le moindre inconfort n'hésitez pas à demander de l'aide à vos voisins et, si nécessaire, à contacter votre médecin traitant ou le SAMU au 15, en cas d'urgence.

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Les personnes âgées, isolées, handicapées doivent se faire connaître auprès des services municipaux



Buvez environ 1,5 l d'eau par jour



Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur, restez dans un endroit frais



Mouillez votre peau plusieurs fois par jour



**Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h)**





## PRÉVENTION DU RISQUE DE NEIGE



Le département du Loiret est situé dans une zone où l'hiver est en général peu rigoureux, les chutes de neige peuvent atteindre 2 à 3 cm avec des hauteurs cumulées inférieures à 20 cm.

L'enneigement important et la généralisation du verglas, notamment sur les réseaux de circulation, peuvent entraîner la paralysie du réseau routier, autoroutier et parfois ferroviaire, avec des répercussions économiques importantes.

Le risque réside alors dans l'inaccessibilité des zones sensibles (établissements de santé, industriels à risque, scolaires). La priorité est donc de dégager leurs accès.

À Saint-Jean de Braye, la priorité est de dégager les accès vers la RD 2152, la RD 2060 et la RD 960 pour permettre les connexions avec Orléans, Chécy, Pithiviers et une bonne circulation des poids lourds. Un plan de déneigement est systématiquement mis en place par le Centre Technique Municipal.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Protéger ses installations du gel et saler les trottoirs devant son domicile
- Stationner son véhicule hors des voies de circulation
- Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions

### PENDANT

#### EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

- Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement
- En cas de déplacement, signaler son départ et la destination à ses proches
- Se munir d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée
- Ne quitter son véhicule que sur sollicitation des secours

#### EN CAS DE GRAND FROID

- En cas de sortie, veiller à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)
- Veiller à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités
- Éviter les efforts brusques
- Éviter de sortir aux heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent
- Ne pas boire de boissons alcoolisées

### APRÈS

- Rincer son véhicule après avoir roulé sur des voies arrosées de sel

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.



Écoutez la radio (France Bleu Orléans 100.9 FM) et respectez les consignes des autorités.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



Limitez vos déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



## PRÉVENTION DU RISQUE DE TEMPÊTE



### VENTS VIOLENTS

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h.

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal. Le danger est lié aux projectiles dangereux, cheminées, tuiles, infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers...), arbres et réseaux aériens (électricité, téléphone...).

### PRÉCIPITATIONS IMPORTANTES

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...).

## MESURES DE PRÉVENTION

### SUR L'HABITATION

- Vérifier l'état de la toiture et de la cheminée, prendre toutes les mesures d'entretien et de consolidations utiles

### DANS LE JARDIN

- Surveiller l'état des arbres et arbustes et faire l'entretien régulier pour limiter les risques de chutes de branches et/ou d'arbres

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

#### PRÉVOIR

- Ranger les objets exposés au vent
- Gagner un abri dur
- Fermer portes et volets
- Prévoir couvertures, vêtements chauds, moyens d'éclairage et provisions
- Mettre ses biens en sécurité et s'abriter hors des zones boisées

### PENDANT

#### EN CAS DE VENT VIOLENT

- Débrancher appareils électriques et antennes de télévision
- Limiter ses déplacements et se renseigner avant
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- **Ne pas intervenir sur les toitures**

#### EN CAS D'ORAGE

- Être très prudent et vigilant en cas de déplacement, les conditions de circulation pourraient soudainement devenir dangereuses
- Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter son véhicule
- S'abriter hors des zones boisées et mettre ses biens en sécurité
- **Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques**
- **Éviter les activités extérieures de loisirs**

### APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- **Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre**

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.



Écoutez la radio (France Bleu Orléans 100.9 FM) et respectez les consignes des autorités.



**Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.**



**Limitez vos déplacements.**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



## PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations
- la surface et la pente du bassin versant
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux

### S'INFORMER

- Sur le risque, sa fréquence, son importance
- Sur votre contrat d'assurance
- Sur la situation de votre habitation avec la carte des risques

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

#### PRÉVOIR

- Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec
- La coupure de l'électricité et du gaz
- L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, événements)
- L'amarrage des cuves
- Les véhicules à garer
- Les moyens d'évacuation
- Des réserves d'eau et d'aliments
- Les papiers importants à emmener en cas d'évacuation

### PENDANT

#### S'INFORMER DE LA MONTÉE DES EAUX AUPRÈS :

- Du site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Des médias (France Bleu Orléans 100.9 FM)

#### DÈS L'ALERTE

- Couper le courant électrique et le gaz
- Aller sur les points hauts (étages)
- **Ne pas utiliser les ascenseurs**
- **Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**

### APRÈS

- Aérer les pièces
- Désinfecter à l'eau de Javel
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et après l'avis favorable des services compétents
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance

**N'ÉVACUEZ**  
que si vous y êtes  
forcé par la crue  
ou si vous  
recevez l'ordre  
des autorités

### CE QU'IL FAUT RETENIR



Coupez  
l'électricité et le gaz.



Montez à l'étage avec radio,  
pack sécurité, téléphone portable  
et son chargeur.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



**Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.**



**N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.**



**N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne des pouvoirs publics ou des services des secours (police, sapeurs pompiers).**





# PRÉVENTION DU RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel majeur concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel ou technologique et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Connaître le signal d'alerte
- Les sirènes montées sur des véhicules (ex : de sapeurs pompiers,...)
- Signal du site de Dépôt Pétrole de l'Orléanais (DPO)
- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde (plaquettes remises aux riverains concernés)
- Connaître les méthodes de confinement
- Disposer d'un poste radio à piles

### PENDANT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- S'éloigner des portes et fenêtres, pour se protéger d'une explosion extérieure
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux**
- **Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule, pour éviter de respirer les produits toxiques**
- **Ne pas aller sur les lieux de l'accident,**
- **Ne pas se déplacer hors des bâtiments**
- Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations
- Écouter les radios officielles pour connaître les consignes : France bleu orléans (100.9 Fm)
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer, en cas de contact avec un produit toxique
- Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- **Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue), libérer les lignes pour les secours**
- **Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle**

### APRÈS

- En cas d'évacuation de la zone, n'y retourner qu'après avoir reçu l'autorisation
- Aérer les locaux

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écoutez la radio (France Bleu Orléans 100.9 FM) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les urgences.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne des pouvoirs publics ou les services de secours (police, sapeurs pompiers).





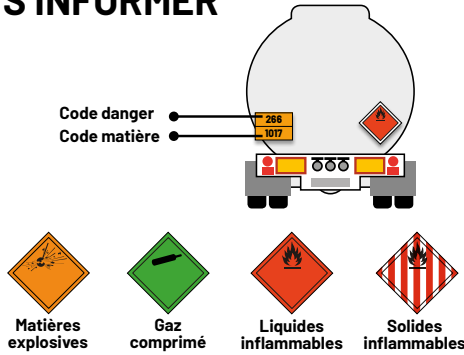
# PRÉVENTION DE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque "Transport de matières dangereuses" (TMD) est consécutif à un incident ou accident se produisant lors du passage de matières dangereuses, par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation. Le risque "Transport de matières radioactives" (TMR) est consécutif à un incident ou accident se produisant lors du passage de matières radioactives ; les conditions de transport étant les mêmes.

Il y a trois types d'effets : incendie, explosion, dégagement de nuages toxiques.

## S'INFORMER



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### PENDANT

#### TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD ?

- Donner l'alerte :  
18 POMPIERS  
17 POLICE  
15 SAMU
- Indiquer : le lieu exact, le mode de transport, la nature du sinistre, le nombre de victimes, le numéro de produit, le code de danger et relever les numéros apposés sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule
- S'éloigner du site
- En cas de nuage toxique :
  - fuir selon un axe perpendiculaire au vent
  - se mettre à l'abri dans un bâtiment
  - se laver en cas d'irritation et changer de vêtements si possible
- **Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie)**

#### EN CAS D'ALERTE

- Se confiner ; fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux
- Écouter les radios officielles pour connaître les consignes : France Bleu Orléans (100.9 FM)
- Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux**
- **Ne pas fumer**
- **Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue, libérer les lignes pour les secours)**

### APRÈS

- Dans un local fermé : aérer les pièces
- Respecter les consignes données par les services de secours
- Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance



## CE QU'IL FAUT RETENIR



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écoutez la radio (France Bleu Orléans 100.9 FM) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.





## PRÉVENTION DU RISQUE NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

### LES RISQUES POUR LA POPULATION

- l'irradiation : par une source radioactive. Ce risque ne concerne que le personnel de la centrale
- la contamination : par les poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou le sol (aliments frais, objets, ...)

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, nature du rayonnement, proximité de la source radioactive...).

### LES CENTRALES



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### PENDANT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche, fermer et calfeutrer toutes les ouvertures, boucher toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation.
- S'isoler si possible dans une seule pièce avec un poste de radio.
- En cas d'exposition à des poussières radioactives, se débarrasser de ses vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos et se changer, si possible.
- **Ne pas fumer**
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- En cas d'évacuation, couper le gaz et l'électricité.
- **À l'extérieur ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau... qui ont pu être contaminés.**

### APRÈS

- Respecter les consignes données par les autorités via les médias.
- **Ne pas consommer de fruits, de légumes, ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités.**

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écoutez la radio (France Bleu Orléans 100.9 FM) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne des pouvoirs publics ou des services de secours (police, sapeurs pompiers).

# COMMENT ASSURER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS DE SAINT-JEAN DE BRAYE ?



Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le maire :

- **Déclenche** la cellule de crise
- **Ouvre** un centre d'accueil et de regroupement de la population
- **Met en place** les lieux d'hébergement



Les écoles peuvent déclencher leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Celui-ci indique les mesures à prendre en cas de survenance d'alerte, quel que soit le risque, attentat ou autre.

Deux consignes principales sont à respecter :



- J'écoute les consignes émises par les autorités



- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



Les familles peuvent préparer leur kit de survie à l'avance

## EN CAS D'ACCIDENT, QUI FAIT QUOI ?

UNE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE A EU LIEU.  
L'ALERTE A ÉTÉ DONNÉE...



### Le Préfet

- informe les maires
- met en œuvre le plan ORSEC en cas de sinistre important
- sollicite le cas échéant les renforts nationaux et extranationaux



### Le Maire

- Alerte la population et éventuellement déclenche le Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre



### Les services de secours

- Luttent contre le sinistre
- Protègent les personnes, les biens et l'environnement



### La population

- Se met à l'abri ou est évacuée
- Écoute la radio et les consignes
- Ne va pas chercher les enfants à l'école
- N'encombre pas les lignes téléphoniques



### Les responsables d'établissements scolaires

- Déclenchent leur Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)



### Les établissements industriels

- Mettent en œuvre leur Plan Opération Interne (POI) pour protéger leur personnel, les riverains et leurs outils.



## MON KIT DE SURVIE À PRÉPARER À L'AVANCE

### POUR ME SIGNALER AUPRÈS DES SECOURS

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- Gilets fluorescents

### POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE NOURRITURE ET DE BOISSON

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
- Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multi-fonctions
- Autre (aliments pour bébé ou régime particulier)

### POUR ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS

- Trousse médicale

### POUR QUITTER MON HABITATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ

- Photocopie des papiers administratifs, carte d'identité/ passeport, permis de conduire, carnet de santé (famille et animaux domestiques), ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc.
- Double des clés de la voiture et de la maison
- Un peu d'argent liquide

### POUR RESTER INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉVÈNEMENT

- Radio à piles (et piles de rechange) ou portable téléphonique (avec chargeur)

### POUR CONSERVER UN MINIMUM D'HYGIÈNE ET POUR ME PRÉSERVER DU FROID

- Brosse à dents, serviettes, autre produit d'hygiène (couches...)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

### POUR POUVOIR PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- Appareil photo

### POUR M'OCCUPER

- Pour enfants et adultes (cartes, dominos...)
- Livres, revues...

### À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

- Téléphone portable (avec chargeur)
- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)
- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue





**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

## CARNET D'ADRESSE

### MAIRIE

43 rue de la Mairie  
45800 Saint-Jean de Braye  
Tél. : 02 38 52 40 40  
Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h  
le samedi de 8 h 45 à 12 h

### SITE DE LA VILLE

[www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

### FACEBOOK DE LA VILLE

Ville-de-Saint-Jean-de-Braye-  
officiel

### POMPIERS

Tél. : 18

### POLICE NATIONALE

Tél. : 17

### MÉTÉO FRANCE

Tél. : 08 36 68 02 45  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### VIGICRUES

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### BISON FUTÉ

[www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)